



Combs la Ville, le 15 juillet 2020

Madame la Directrice de la DEX Île de France Est
La Poste Courier Colis
3, Place Salvadore Allende
94000 Créteil.

Objet : Contestation de retenue sur salaire

Référence : Droit de Retrait Covid-19

Madame la Directrice,

Fin juin, plusieurs agents ont découvert sur leur fiche de paie une retenue « sans motif explicite » qui pour certain-e-s avoisinait les 150€, voire plus. Pour des agents (ACO ou AFO), c'est pratiquement 10% de leur salaire qui ont été prélevés.

Fin juin, donc après sanction financière, une lettre leur a été remise (enfin pas à tous – des agents en congès n'ont eu leur lettre que mi-juillet !!!) signifiant que cela était dû à un abus du droit de retrait.

Les textes gouvernementaux, et la Poste n'est pas au dessus des lois, précisent :

*« Dans le contexte du coronavirus, si l'employeur met en œuvre les recommandations du gouvernement, les conditions d'exercice du droit de retrait ne sont pas réunies **sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux.** »*

Dans les sites où les agents ont fait valoir leur droit de retrait, il y avait de gros manquements :

- pas de gel
- pas de masques et de gants
- désinfection des locaux inexistante ou très-trop partielle.

La CGT FAPT 77 vous demande donc de bien vouloir fournir le document officiel attestant de la décision souveraine des tribunaux compétents, étant entendu que l'Employeur n'est pas SOUVERAIN en la matière.

Dans l'immédiat, la CGT FAPT 77 vous demande de recréditer tous les agents de Seine et Marne sanctionnés et dès la paie du mois d'août des sommes illégalement retenues.

Des Postières et Postiers ont été mis-e-s en vitrine, hier 14 juillet, par Le Président de la République. C'est d'ailleurs sur le site du Groupe La Poste. Elles et ils méritent aussi cette reconnaissance de la Nation autrement que par la sanction pécuniaire. En l'absence de réponse positive, nous communiquerons à tous les niveaux du local au national, Elysée compris.

Bien cordialement,

La CGT FAPT 77

Copie à : L'inspection du Travail